



COMMUNIQUE DE PRESSE 12.01.11



L'ADEME LANCE SA NOUVELLE CAMPAGNE DE SOUTIEN AUX JEUNES CHERCHEURS

Depuis 1992, l'ADEME soutient la formation de jeunes chercheurs en finançant chaque année, 60 thèses. 1500 doctorants ont déjà bénéficié de ce dispositif, qui représente pour l'ADEME et ses partenaires un budget annuel de 7 millions d'euros. La campagne d'inscription 2011 qui a commencé début janvier se clôturera le 31 mars 2011.

Soutenir la recherche dans les domaines d'intervention de l'ADEME¹

Deux objectifs : **produire des connaissances scientifiques ou technologiques nouvelles tout en renforçant les capacités humaines de R&D** dans ces domaines.

L'ADEME a en effet pour vocation de proposer des réponses innovantes à des enjeux majeurs que sont le changement climatique, la gestion des déchets et l'éco-conception des produits, l'éco-efficacité des procédés industriels etc.

Le programme thèse, qui fait partie du dispositif national de soutien à la recherche, participe à la structuration de la politique de l'Agence en la matière.

Forte de nouveaux enjeux dans le domaine de la Recherche, l'ADEME a tenu à ce que ce programme évolue. Les partenaires s'impliqueront désormais plus fortement dans la définition du sujet de la thèse, sa mise en œuvre et sa valorisation. Le programme thèse renforcera l'exécution du programme stratégique de recherche de l'ADEME.

Le programme thèse de l'ADEME

Chaque année, 60 nouveaux doctorants sont retenus sur la base en moyenne de **200 à 220 candidatures**. La qualité des projets est évaluée par les ingénieurs de l'ADEME. Les thèses sont sélectionnées dans le courant du mois de juin par le directeur scientifique de l'ADEME sur avis d'un jury constitué de personnalités externes à l'Agence.

L'ADEME prend alors en charge le salaire du doctorant pour une durée maximale de trois ans. Le programme mobilise un budget incitatif de l'ordre de **7 millions d'euros par an**. La plupart des thèses bénéficient d'un co-financement par un partenaire privé.

L'ADEME met les doctorants à disposition au sein de laboratoires d'accueil de recherche français affiliés à des organismes tels que le CNRS, l'INRA, le CEA. Ils sont parrainés par un ingénieur de l'ADEME.



www.ademe.fr

Candidater au programme thèse de l'Agence permet aux doctorants d'avoir non seulement un financement et un statut qui leur permettent d'effectuer leurs recherches pendant 3 ans, mais aussi de mener un projet sur un sujet inscrit dans les priorités environnementales du pays et dont les résultats auront une portée au-delà de l'apport de connaissances pour le monde académique.

Enfin, les candidatures associent également un laboratoire d'accueil et un partenaire socio-économique, entreprise ou collectivité territoriale. Grâce à ce dispositif, **les doctorants bénéficient du regard croisé, à la fois de la région, de l'entreprise, du laboratoire et de l'ADEME.**

Plus de 1 500 doctorants formés depuis 1992

Depuis 1992, plus de 1 500 étudiants ont bénéficié de ce programme pour ensuite s'insérer professionnellement en tant que chercheur dans les établissements publics, dans les entreprises, dans les métiers de service, voire pour créer leur propre entreprise.

L'ADEME a mené des **enquêtes d'insertion professionnelle** des docteurs issus de son programme d'allocations de recherche. Elles concernent les doctorants sélectionnés sur les périodes 1995-1997 et 1998-2001. Il ressort que :

- le dispositif de sélection des thésards mis en place par l'ADEME continue de drainer des candidats de bonne qualité : le taux d'ingénieur est le double de la moyenne nationale ;
- les contrats sont pour une large moitié signés avec une entreprise (53 %), et pour près d'un quart (23 %) avec des collectivités territoriales ; le critère de co-financement est de plus en plus respecté ;
- la thèse est soutenue plus rapidement que la moyenne nationale ;
- les projets professionnels sont davantage orientés vers l'entreprise que la moyenne de docteurs, mais seulement 11 % des répondants ont reçu une proposition du co-financier de leur thèse ;
- le premier emploi de 62 % des répondants était ou est en relation avec leur sujet de thèse. Pour 63 % des répondants, ce premier emploi était ou est lié à une thématique de l'ADEME. Hors premier emploi, 69 % des emplois actuels sont directement en lien avec les thématiques de l'ADEME ;
- l'insertion professionnelle est fortement facilitée par l'environnement académique, premier atout cité pour décrocher un emploi.

Pour déposer une candidature : <http://thesenet.ademe.fr/>

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr.

¹ L'action générale de l'ADEME s'inscrit dans le cadre des domaines d'intervention suivants :

- l'atténuation du changement climatique et l'adaptation ;
- la prévention et la lutte contre la pollution de l'air ;
- la limitation de la production de déchets, leur récupération, leur valorisation et leur élimination ;
- la prévention de la pollution des sols ;
- la réalisation d'économies d'énergie et de matières premières ;
- le développement des énergies et matières renouvelables, notamment d'origine végétale ;
- le développement des technologies propres et économes ;
- la lutte contre les nuisances sonores.